



Contrôle fiscal j'ai eu un redressement

Par **PALMER**, le **01/04/2012 à 19:23**

Bonjour,
Suite à un contrôle fiscal j'ai eu un redressement de 32K€ après discussion j'ai eu un dégrèvement qui a ramenée cette somme du à 8K€ . Seulement les 10% de pénalités ont été calculés sur les 32K€ j'ai donc 3,2K€ de pénalités, es ce bien normal ?
merci,
AM

Par **Adonis**, le **02/04/2012 à 01:37**

Bonjour,

Normalement la pénalité s'applique sur le montant des droits. Donc elle a vocation à être recalculée en cas de dégrèvement.

Bien cordialement,

Adonis

Par **PALMER**, le **02/04/2012 à 02:07**

ok, merci, je vais réclamer,
cordial,
AM